

Motion du 26 janvier 2022 de Mmes et MM. Yves Herren, Matthias Erhardt, Denis Ruyschaert, Uzma Khamis Vannini, Valentin Dujoux, Louise Trottet, Bénédicte Amsellem, Delphine Wuest et Laurence Corpataux: «Pour faire transiter certains espaces publics extérieurs de la Ville de Genève fréquentés par la jeunesse en zones non-fumeurs».

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la consommation de tabac est dangereuse pour la santé;
- que la fumée passive a un impact prépondérant sur la santé publique;
- le projet de loi cantonal PL 12806¹;
- la nécessité et la responsabilité de donner un signe fort de lutte contre le tabagisme en Ville de Genève, notamment pour protéger les enfants et les jeunes;
- que les mégots de cigarettes induisent une pollution des sols (un mégot pollue jusqu'à 500 litres d'eau);
- que les déchets de cigarettes au sol engendrent une forte demande de nettoyage pour les services de la voirie,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à cibler certains espaces extérieurs dont la Ville de Genève possède la compétence tels que:

- a) les espaces délimités des établissements de formation, des écoles, garderies et cours d'écoles;
- b) les aires de jeux destinées aux enfants et les pataugeoires;
- c) les terrains sportifs, y compris les aires réservées aux spectateurs;
- d) les patinoires et les piscines;
- e) les terrains des camps de jour et des camps de vacances,

afin que ces lieux deviennent des lieux non-fumeurs.

¹ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL12806.pdf>